

Délibération n°32_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 21 avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck PROVENCE, Maire.

Etaient présents : Franck PROVENCE, Alexandra CASTELLON, Alain ALBAREIL, Mireille JUGIAN-HEGELE, Eric BIELECKI, Nadia HOURLIER, Vincent JOUCLA, Audrey CARON, Aurore BARBIER.

Etaient représentés : Nicolas BASSOT, Laurella VETTORETTI

Secrétaire de Séance : Vincent JOUCLA

Objet : vote des subventions aux associations

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le montant de l'enveloppe globale des subventions attribuées aux associations. L'octroi de la subvention intervient sur présentation d'une demande, d'un rapport et/ou d'un prévisionnel d'activité de la part de l'association.

Il présente la liste des subventions proposées au vote, telle que sur le tableau annexé à la présente délibération, pour une enveloppe globale maximum de 11 000 €.

Il précise que cette dépense sera inscrite au compte 65748 du budget communal (subventions de fonctionnement aux associations).

Les cotisations aux divers organismes (AMF, SDIS, SDAIL, SIFA CAUE, etc.), qui correspondent à des participations, et non à des subventions, sont inscrites à d'autres comptes.

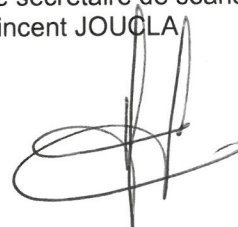
M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette enveloppe globale de subventions.

Après délibération, le Conseil municipal adopte, l'enveloppe globale de 11 000 € de subventions aux associations.

Le Maire,
Franck PROVENCE



Le secrétaire de séance,
Vincent JOUCLA



Votants :	11
Pour	09
Abstention	2
Contre	0

Fait à Castelfranc,
Le 21.04.2026

BUDGET 2026

LISTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations	Montants
Ecole (voyage scolaire)	625,00 €
APE	200,00 €
Arbre de Noël des Maternelles (Anglars Juillac)	70,00 €
Art et Tradition	400,00 €
Ribierolts	300,00 €
Pétanque Castelfrancoise	300,00 €
AAPPMA (pêche)	200,00 €
Chasse	200,00 €
Sapeurs-Pompiers	150,00 €
Comité des Fêtes	3 500,00 €
OPAH	4 500,00 €
Dauphins de Puy l'Evêque	150,00 €
Tennis de Table (Anglars Juillac)	50,00 €
Allez viens Théo	50,00 €
Collège de Prayssac	120,00 €
Donneurs de Sang de Luzech	30,00 €
FNACA	30,00 €
Visite aux malades	30,00 €
Escalade	50,00 €

Total : 10 955,00 €

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>

